



# Commune de PRUNIERS-en-SOLOGNE

## REGLEMENT du transport scolaire

### 1 – **OBJET**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accès des élèves aux transports scolaires.

### 2 – **CIRCUITS**

Le ramassage scolaire de Pruniers s'effectue sur 2 circuits :

- La Demanchère / Bourg (bus CBA)
- Les Chevinières / Bourg (bus mairie)

### 3 – **BENEFICIAIRES**

Pour bénéficier des services de transport scolaire, les enfants doivent être élèves de l'école élémentaire ou de l'école maternelle de la commune de Pruniers-en-Sologne et être inscrits.

### 4 – **CONDITIONS D'ACCES**

Le transport doit être régulier.

Tout élève empruntant le circuit scolaire doit impérativement être muni d'une carte de transport.

Des inscriptions pourront éventuellement être prises en cours d'année par des familles venant de s'installer sur la commune dans la limite des places disponibles.

Ces inscriptions seront à effectuer par internet sur site [remi41scolaire@remi-centrevalde Loire.fr](mailto:remi41scolaire@remi-centrevalde Loire.fr).

### 5 – **Sécurité**

Une accompagnatrice est présente dans chaque bus. C'est un personnel communal. Cette personne est chargée de la surveillance dans le bus, à la montée et à la descente des élèves.

Dès la descente du bus, l'accompagnatrice n'est plus responsable des enfants. Les parents sont donc obligatoirement présents le soir à la descente du bus. Pour les élèves les plus grands, ils peuvent leur donner l'autorisation de rentrer seuls à leur domicile. Ils devront remplir et signer l'autorisation jointe en annexe.

Il est demandé aux parents d'être présents à l'arrêt de bus **5 minutes avant l'heure prévue**.

En cas d'absence occasionnelle, les parents devront remplir et signer une autorisation pour qu'une personne de leur choix accueille les enfants à la descente du bus.

Les enfants de l'école primaire ne sont pas habilités à prendre en charge leurs frères et sœurs de l'école maternelle sauf dérogation écrite des parents.

En cas de retard des parents à l'arrêt de car :

- **Pour le circuit Chevinières / bourg** : Les parents devront récupérer leurs enfants soit à l'arrêt suivant, soit à la garderie (dans ce cas, ils devront s'acquitter du coût de la garderie.  
Tél : 02 54 96 93 79.
- **Pour le circuit de la Demanchère / Bourg** : Les parents devront récupérer leurs enfants soit à l'arrêt suivant, soit à la gare de Romorantin-Lanthenay.

## 6 – DISCIPLINE

L'accompagnatrice est chargée d'assurer la discipline dans le bus scolaire. Elle doit rendre compte rapidement à la municipalité de tout écart de conduite grave.

En cas de mauvaise conduite, des sanctions seront prises par la municipalité :  
Avertissement écrit et convocation des parents  
Exclusion temporaire  
Exclusion définitive.

Toute dégradation du matériel engage la responsabilité financière des parents.

A PRUNIERS-en-SOLOGNE, le 30 août 2022

Le Maire,

**Les documents ci-joints devront être remis à l'accompagnatrice  
au plus tard le vendredi 23 Septembre 2022.  
Si ces documents ne sont pas remis à cette date votre ou vos  
enfants ne seront plus acceptés dans le bus.**

✂ .....  

ACCUSE DE RECEPTION A REMETTRE A L'ACCOMPAGNATRICE
--

Je soussigné, (nom – prénom) ....., père, mère (1) de l'enfant  
reconnais avoir pris connaissance des présents règlements.

Fait à

le

Signature

(1) rayer la mention inutile.

# REGLEMENT INTERIEUR

## A l'arrivée du car

- ◆ Je ne m'appuie pas sur le véhicule
- ◆ Je ne monte qu'après son arrêt complet
- ◆ Je tiens mon cartable à la main, je ne le conserve pas sur le dos.

## A la montée dans le car matin et soir

- ◆ Je scanne ma carte de transport devant l'appareil prévu à cet effet afin d'être identifié dans le véhicule.

## Une fois dans le car

◆ Je ne reste pas debout près du conducteur	◆ Je ne passe pas la tête ou le bras par la fenêtre
◆ Je ne me déplace pas pendant le trajet	◆ Je ne touche pas aux portières
◆ J'attache ma ceinture de sécurité si le véhicule en est muni (décret du 9 juillet 2003)	◆ Je ne crie pas ◆ Je ne mange pas
◆ Je ne manipule pas d'objets dangereux	

## A la descente du car

◆ J'attends l'arrêt complet du car avant de me lever	◆ J'attends le départ du car pour traverser la route
◆ Je ne bouscule pas mes camarades	◆ Je ne cours pas
◆ Je ne remets mon cartable sur le dos qu'après être descendu	◆ Je fais attention aux dangers de la circulation

## SANCTIONS

Tout manquement à la discipline pourra entraîner des sanctions.

## TRANSPORTS SCOLAIRES AUTORISATION PARENTALE

**Ecole Élémentaire**

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Classe
<b>Nom de l'arrêt de bus</b>		

Je soussigné, M. Mme.....

domicilié (s).....

(en cas d'urgence) Téléphone :.....

- autorise (ent) mon enfant .....à rentrer seul à mon domicile dès la descente du bus.

*Je dégage de toute responsabilité l'accompagnatrice ainsi que la municipalité de tout incident pouvant survenir après la descente du bus.*

- n'autorise (ent) pas mon enfant ..... à rentrer seul à mon domicile.

En conséquence, j'autorise M. Mme .....

M. Mme.....

M. Mme.....

à récupérer mon enfant à la descente du bus.

A PRUNIERs-en-SOLOGNE, le  
Signature

**Mairie Place des Anciens Combattants  
41200 PRUNIERs-EN-SOLOGNE  
Tel : 02 54 96 60 53 – Fax : 02 54 96 64 48**

## TRANSPORTS SCOLAIRES AUTORISATION PARENTALE

**Ecole maternelle**

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Classe
<b>Nom de l'arrêt de bus</b>		

Je soussigné, M. Mme.....

domicilié (s).....

(en cas d'urgence) Téléphone :.....

- La présence d'un adulte étant indispensable en cas d'absence :

J'autorise M. Mme .....

M. Mme.....

M. Mme.....

à récupérer mon enfant à la descente du bus.

A PRUNIERs-en-SOLOGNE, le  
Signature

**Mairie Place des Anciens Combattants  
41200 PRUNIERs-EN-SOLOGNE  
Tel : 02 54 96 60 53 – Fax : 02 54 96 64 48**